

APPEL A CANDIDATURES

Création de pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) en Île de France.

Autorité responsable de l'appel à candidatures :

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France
13 rue du Landy
Le Curve
93200 Saint-Denis**

Date de publication de l'avis d'appel à candidatures : 02 Mai 2024

Date de limite de dépôt des candidatures : 30 Juin 2024

Pour toute question : ars-idf-aap-medicosocial-pa@ars.sante.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cadre de l'appel à candidatures :

La prévalence de l'ensemble des maladies neurodégénératives est en augmentation en rapport avec le vieillissement de la population. En 2019, on estime que près de 70 000 Franciliens âgés de 60 ans ou plus auraient une maladie d'Alzheimer, plus de 40 000 d'autres types de démences.

La déclinaison des plans Alzheimer/maladies neurodégénératives successifs a permis le déploiement d'actions et de dispositifs à destination des patients et des aidants. Néanmoins, la prise en charge des maladies neurodégénératives nécessite toujours une attention soutenue que ce soit pour le repérage, le diagnostic, l'accompagnement et la prévention, véritables enjeux pour les prochaines années.

Ainsi, s'agissant de ces pathologies, l'offre d'appui au parcours et de prise en charge, s'articule autour de pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) dans les EHPAD selon le niveau de troubles du comportement des personnes concernées.

Les PASA s'intègrent dans un projet d'établissement et concourent à apporter une réponse adaptée à la prise en charge des résidents souffrant de maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Ainsi, afin de conforter l'offre francilienne, cet appel à candidatures a pour objet la création de 20 PASA classiques et 8 PASA de soirée/nuite de 12 à 14 places chacun soit 28 PASA.

Ces PASA, autorisés pour fonctionner au sein d'un seul EHPAD, seront ouverts 5 jours sur 7.
--

Il est attendu des **EHPAD candidats** de proposer un projet adapté aux besoins des résidents ciblés, répondant ainsi aux besoins des personnes et des acteurs qui interviennent dans la prise en charge.

Cadre réglementaire :

- Décret n° 2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- L'instruction n° DGCS/SD3A/DREES/DMSI/2019/180 du 19 juillet 2019 relative à l'enregistrement sur le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) des dispositifs spécifiques de prise en charge et d'accompagnement adapté des personnes âgées atteintes de maladies neuro-dégénératives et de leurs proches aidants (PASA, UHR, PFR et ESA) ;

Critères d'éligibilité :

Les EHPAD franciliens sont éligibles à cet appel à candidatures.

Conditions de candidature et modalités d'instruction :

Le dossier de candidature est disponible sur le site de l'agence régionale de santé d'Île de France.

Chaque candidature devra comporter obligatoirement les éléments suivants :

- Le plan architectural des locaux dédiés au pôle ;
- Un projet dédié au pôle incluant un projet de soins et des activités adaptées (sociales et thérapeutiques) ;
- L'organigramme prévisionnel lié au pôle ;
- Un budget prévisionnel ;
- Le plan de financement éventuel ;
- Le planning prévisionnel des activités ;
- Le calendrier des travaux éventuels précisant la nature des travaux, les différentes étapes ainsi que les dates de début et de fin.

A réception, l'examen du dossier de candidature est effectué par l'ARS d'Île-de-France qui s'assure de la conformité des engagements et des informations fournies.

L'évaluation des candidatures est réalisée selon les critères mentionnés dans le cadre de référence régional annexé à l'appel à candidatures.

Modalités de financement du dispositif :

Pour le fonctionnement du dispositif, les modalités de financement sont les suivantes :

- S'agissant des PASA classiques (Pour un fonctionnement 5 jours sur 7)

Nombre de places	Enveloppe soins dédiée (Séjour inclus)
14	80 000 euros
12	68 572 euros

- S'agissant du PASA de soirée et nuit (Pour un fonctionnement 5 jours sur 7):

Dispositif	Nombre de places	Enveloppe soins dédiée (Séjour inclus)
PASA de soirée	jusqu'à 14	68 572 euros
PASA de nuit	jusqu'à 14	100 000 euros

Modalités de dépôt de candidature

Le dossier de candidature signé par le porteur, ainsi que ces annexes doivent être transmis :

Au plus tard le 30 juin 2024

A l'adresse mail suivante ARS-IDF-AAP-MEDICOSOCIAL-PA@ars.sante.fr

- Pour toutes questions, un mail peut être adressé à l'adresse suivante :
ARS-IDF-AAP-MEDICOSOCIAL-PA@ars.sante.fr

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture ne seront pas recevables.

Une décision du directeur général de l'ARS portant autorisation ou refus d'accompagnement sera notifiée aux candidats.

La liste des candidats retenus sera publiée sur le site de l'ARS d'Île-de-France au dernier trimestre 2024.